



Renouvellement Titre de séjour

Par **cabrale**, le **29/03/2013** à **11:25**

Bonjour,rnrnJe voudrais savoir, si ma femme et moi pourrions renouveler nos titres de séjours. Je suis venu avec la carte compétences et talents qui me donne une carte de trois ans et une carte d'un an renouvelable pour ma femme. Nous avons trois ans en France et pendant ces trois ans, je n'ai travaillé que, 6 mois et ma femme a un CDI. J'ai eu deux enfants né en France. Je viens de me mettre au statut auto entrepreneur.Je voudrais savoir le faite que la femme a un CDI et que mes deux enfants sont nés en France pourrait nous donner le droit de renouveler ou le droit de demander une carte de résidence. Pendant les trois ans, ma femme à pu renouveler son titre de séjour d'un an. Mon premier enfant ira en septembre à l'école.rnJ'espère avoir une réponse de votre part.rnrnDans l'attente de vos nouvellesrnrncamara Moussa

Par **citoyenalpha**, le **29/03/2013** à **15:19**

Bonjourrnrnl'attribution d'un titre de séjour ne saurait être de droit dans votre cas. rnIl vous faudra demander un carte de séjour au titre de l'admission exceptionnelle. rnrnLe préfet dispose d'un pouvoir discrétionnaire en la matière. Il conviendra de fournir suffisamment de justificatifs à votre intégration et vos liens affectifs avec la France.rnrnRestant à votre disposition.

Par **cabrale**, le **01/04/2013** à **12:20**

Merci pour la réponse, je voudrais savoir quel titre de séjour, je pourrai demander ?rnDans

l'attente de vos nouvelles

Par **citoyenalpha**, le **01/04/2013 à 17:50**

carte mention vie privée vie familiale. Pensez à joindre un maximum de justificatifs de votre situation familiale et professionnelle.
Restant à votre disposition

Par **cabrale**, le **01/04/2013 à 22:52**

Merci pour la réponse

Par **cabrale**, le **12/04/2013 à 07:17**

Bonjour,
J'ai passé à la préfecture et, j'ai expliqué comme quoi, que, je suis auto entrepreneur. Ils m'ont conseillé de faire une demande de carte de commerçant auto entrepreneur. Et pour ma femme un regroupement familial surplace. Ma question est de savoir, si la demande de regroupement familial qui prendra plusieurs mois, ne joue pas contre son CDI.